



## Calcul indemnités arret maladie professionnelle

Par **routard41**, le **08/02/2014** à **13:00**

bonjour a tous

Voila

Je suis declaré en maladie professionnelle depuis le 4 janvier 2014  
en arret maladie depuis le 15 janvier 2014.

comment sont calculées mes indemnités maladie  
a partir du mois precedent l arret ou les 3 derniers mois?

Je suis cadre commercial.

mes salaires

octobre 2013= 2747.99brut

novembre2013= 2670.82brut

decembre2013= 8663.24 brut incluant 6000 euros de prime annuelle.

je suis cadre technico commercial

Merci a tous

bonne journée

Par **moisse**, le **08/02/2014** à **15:25**

Bonjour,

Si le caractère professionnel de la maladie est établi, les IJSS seront établies à partir du

salaire du mois précédent l'arrêt.

Mais l'attestation de salaire établie par l'employeur distingue la prime du salaire habituel, non inclus dans le salaire brut de base.

S'il apparaît une saisonnalité dans les revenus, la caisse peut établir le salaire journalier de référence sur la base des 12 derniers mois.